

Rapport d'activité 2018



Sommaire

1. Le mot du président	4
2. Bilan actuariel au 31 décembre 2018	5
3. Compte d'exploitation au 31 décembre 2018	6
4. Bilan au 31 décembre 2018	8
Actifs / répartition de la fortune	9
Passifs	9
Valeur cible des réserves pour fluctuations des cours	9
Calcul des réserves pour fluctuations des cours	9
5. Rapport de l'organe de révision	10
6. Stratégie de placement	11
Transparence des frais de gestion de la fortune	12
7. Année financière 2018	12
Environnement	12
8. Résultat des placements de la caisse de pension au 31 décembre 2018	13
Immobilisations et rendement de la fortune totale	13
9. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune	14
10. Exercice du droit de vote dans l'intérêt des assurés	14
11. Contrôle des investissements et compte-rendu	14
12. Organisation de la caisse de pension	14
Conseil de fondation (organe suprême) au 31 décembre 2018	14
Expert, organe de révision, commission des placements, direction, comptabilité des titres, autorité de surveillance	15
13. Employeurs affiliés	15
14. Enregistrement LPP et fonds de garantie	15
15. Rapport de l'autorité de surveillance LPP et des fondations	16
16. Séances du conseil de fondation	16
17. Évolution de la caisse de pension	17
Assurés actifs et bénéficiaires de rentes	17
Prestations de rentes réglementaires servies durant l'année	18
Encouragement à la propriété du logement (EPL)	18
Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours de 2013 à 2018	18
18. Réassurance	18
19. Adaptation de la législation	19
20. Liens intéressants	20

1. Le mot du président

Chers retraités, chers assurés,

Durant la première année du mandat en cours du conseil de fondation, l'évolution des placements a été décevante. L'année boursière 2017, caractérisée par de très bons résultats, a cédé la place à un exercice 2018 très mouvementé. Le 4^e trimestre, en particulier, a été marqué par une correction massive des cours.

Du fait de cette situation, conjuguée au faible niveau des taux d'intérêt, la caisse a enregistré une rude perte de 3,9%. Par conséquent, notre taux de couverture a baissé pour s'établir à 104,9% au 31 décembre 2018 (pour un taux d'intérêt technique de 2,5%).

La rémunération a donc été maintenue au taux d'intérêt minimum selon la LPP (soit 1% actuellement) et aucune augmentation des rentes n'a été accordée.

Ce résultat est légèrement supérieur au rendement moyen des caisses de pension (-4,09%) dont la fortune sous gestion est inférieure à 300 millions de francs. S'il n'y a pas de quoi jubiler, cela n'est pas non plus dramatique. En revanche, l'exercice 2019 a très bien débuté et les pertes de l'année précédente ont déjà pu être compensées.

La structure de nos destinataires conserve un bon niveau. L'objectif de rendement net est ainsi resté inchangé, à 1,8%, pour maintenir le taux de couverture.

Les banques mandatées pour gérer la fortune de notre caisse ont confirmé que la stratégie de placement est adaptée aux exigences actuelles et largement diversifiée. Le conseil de fondation a décidé de la conserver telle quelle.

Le résultat de l'atelier estival du conseil de fondation, consacré à la structure organisationnelle de la caisse, a également été très satisfaisant. Les différentes variantes existant sur le marché (de l'autonomie complète à la fondation collective) ont été comparées à l'aide d'offres concrètes.

Tous les représentants des employeurs et des salariés se sont prononcés à l'unanimité pour le maintien de notre autonomie actuelle; un joli témoignage de confiance, surtout de la part des employeurs. La gestion et l'administration de la caisse par santésuisse ont également été confirmées dans leur forme actuelle.

L'année écoulée a été plutôt calme sur le plan politique. Après le rejet de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020» en septembre 2017, Berne a examiné en priorité le financement de l'AVS. La votation populaire sur la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS aura ainsi lieu le 19 mai 2019.

J'espère que l'environnement sera plus stable cette année et que les bourses continueront de se redresser après un premier trimestre positif. Compte tenu des nombreuses inconnues d'ordre géopolitique, le contexte actuel reste difficile. La sécurité demeure néanmoins notre objectif prioritaire.

Pour terminer, je tiens à remercier les employeurs ainsi que vous, chers destinataires, de la confiance que vous nous témoignez.

Je vous souhaite une agréable lecture et une excellente année 2019!

N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants de la caisse de pension, la direction ou moi-même si vous avez des questions au sujet du présent rapport d'activité. Nous œuvrons tous ensemble dans votre intérêt et pour le bien de notre caisse de pension.

Avec mes meilleures salutations
Jean-Pierre Dubois



2. Bilan actuariel au 31 décembre 2018

L'expert en prévoyance professionnelle de notre caisse de pension, Guido Aggeler, qui représente Martin Schnider, Abcon AG, Berne, a établi un bilan actuariel au 31 décembre 2018. La caisse de pension des organisations d'assurance-maladie dispose au 31 décembre 2018 d'une fortune de prévoyance disponible de CHF 182,1 millions (2017: CHF 184,8 millions) pour honorer tous ses engagements actuariels. La diminution de la fortune est imputable aux conditions difficiles sur les marchés financiers. Les actifs nécessaires à la caisse pour faire face à ses engagements s'élèvent à CHF 173,5 millions au 31 décembre 2018 (2017: CHF 167 millions), soit une augmentation de 3,9%. Il en résulte un excédent actuariel de CHF 8,5 millions (2017: CHF 17,8 millions). Cette baisse de CHF 9,3 millions correspond au résultat annuel de la caisse de pension (cf. point 3, p. 6), qui doit être intégralement imputé aux réserves pour fluctuations des cours. La valeur théorique des réserves pour fluctuations des cours se monte à CHF 25,9 millions (cf. aussi la p. 9), et n'est donc pas atteinte. Un déficit résiduel de CHF 17,4 millions subsiste. Le résultat annuel est constitué par addition du résultat de l'activité d'assurance et du résultat net des placements de la fortune (cf. compte d'exploitation, pp. 6 et 7).

Le bilan actuariel a été calculé en se fondant sur les bases actuarielles LPP 2015 et sur un taux d'intérêt technique de 2,5%. Cette valeur est supérieure à celle recommandée par la Chambre suisse des actuaires-conseils, qui est de 2%. Compte tenu de la structure favorable de la caisse de pension (capital de prévoyance des actifs 67%, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes 33%), le bilan actuariel 2018 peut être établi avec un taux d'intérêt plus élevé.

Le montant théorique de la réserve technique est calculé sur la base du règlement de provision approuvé par le conseil de fondation. La réserve pour fluctuations des cours est déterminée en accord avec le contrat de réassurance stop loss; elle est calculée de façon à pouvoir couvrir, cumulée avec les primes de risque engrangées par la fondation, deux années consécutives de sinistres extrêmes.

BILAN ACTUARIEL AU 31.12.2018		<i>Comparaison avec le 31.12.2017</i>			
BASES ACTUARIELLES LPP 2015 PT 2015, 2,5%		31.12.2017	Différence en		
		CHF	CHF	%	
Fortune de prévoyance à disposition	182'052'754	184'771'797	-2'719'043	-1.47	
Obligations actuarielles					
Capital de prévoyance					
Capital de prévoyance assurés actifs	110'578'382	105'141'016	5'437'365	5.17	
Capital de prévoyance assurés invalides	1'011'304	844'966	166'339	19.69	
Capital de prévoyance retraités	54'802'253	53'744'380	1'057'873	1.97	
Total capital de prévoyance	166'391'939	159'730'362	6'661'577	4.17	
Réserves techniques					
Réserves pour le changement de bases actuarielles ass. actifs	444'570	278'286	166'284	59.75	
Réserves pour le changement de bases actuarielles rentiers	822'034	537'444	284'590	52.95	
Réserves taux de conversion	197'000	329'000	-132'000	-40.12	
Réserves régime de transition	3'347'804	3'941'891	-594'087	-15.07	
Réserves pour fluctuation des risques	2'321'000	2'143'000	178'000	8.31	
Total des réserves techniques	7'132'408	7'229'621	-97'213	-1.34	
Total des obligations actuarielles		173'524'347	166'959'983	6'564'364	3.93
Excédent actuariel		8'528'407	17'811'814	-9'283'407	-52.12
	182'052'754	182'052'754	184'771'797	-2'719'043	-1.47
Taux de couverture en %	% 104.91	110.67%	103.81	9380.11	
Montants en CHF					

Pour maintenir le taux de couverture, un objectif de rendement net de 1,8% doit être atteint en 2019.

L'expert en caisse de pension a confirmé que tous les engagements actuariels peuvent être garantis. De même, il a attesté que les dispositions réglementaires et actuarielles relatives aux prestations et au financement satisfont aux obligations légales. La poursuite de l'alimentation de la réserve pour fluctuations des cours doit rester une priorité.

3. Compte d'exploitation au 31 décembre 2018

	2018	2017
	CHF	CHF
Cotisations et versements ordinaires et autres	11'195'064.50	8'905'569.00
Cotisations des employés	4'423'309.35	4'011'995.95
Cotisations de l'employeur	3'884'930.85	3'555'004.40
Prélèvement sur la réserve de cotis. EMP pour financement cotis.	-2'019.55	-935'808.15
3,5% cotisations de risque EMP, caisse en primauté de cotisations	1'603'138.85	1'451'044.30
Cotisation frais administratifs	234'705.00	237'417.50
Remboursement du capital de couverture de la caisse de pension	0.00	0.00
Versements uniques et sommes de rachat	1'051'000.00	585'915.00
Prestations d'entrée	9'551'481.00	12'615'575.25
Versements de libre passage	9'468'481.00	12'480'575.25
Versements EPL/divorce	83'000.00	135'000.00
APPORT PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE	20'746'545.50	21'521'144.25
Prestations réglementaires	-4'859'468.75	-5'180'178.95
Rentes de vieillesse	-3'053'623.55	-2'948'909.70
Rentes de survivants	-432'614.20	-443'909.90
Rentes d'invalides	-130'934.85	-124'131.60
Prestations de capital au départ à la retraite	-1'242'296.15	-1'663'227.75
Prestations de capital en cas de décès et d'invalidité	0.00	0.00
Prestations non réglementaires	0.00	0.00
Prestations de sortie	-10'899'400.30	-9'867'508.80
Prestations de libre passage en cas de sortie	-10'577'400.30	-9'338'876.40
Versements EPL/divorce	-322'000.00	-528'632.40
SORTIE POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS	-15'758'869.05	-15'047'687.75
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, technique		
Provisions et réserves de cotisations	-6'592'868.64	-8'172'467.65
Dissolution/constitution capital de prévoyance assurés actifs	-4'581'803.19	-6'920'756.80
Dissolution/constitution capital de prévoyance rentiers	-1'057'873.00	-840'806.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	97'213.00	-354'853.00
Intérêts du capital d'épargne	-1'052'425.00	-991'860.00
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	2'019.55	935'808.15
Produit des prestations d'assurance	0.00	5'187.60
Prestations d'assurance	0.00	5'187.60
Charges d'assurance	-68'820.50	-57'176.45
Primes de réassurance (contrat Stop Loss)	-44'457.75	-40'317.25
Contributions au fonds de garantie	-24'362.75	-16'859.20
RÉSULTAT AUTRE ACTIVITÉ D'ASSURANCE	-6'661'689.14	-8'224'456.50
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	-1'674'012.69	-1'751'000.00

Compte d'exploitation 2018			
		2018	2017
		CHF	CHF
Résultat net des placements de la fortune		-7'381'167.11	11'212'652.56
Résultat liquidités et placements sur le marché monétaire		-4'405.65	19'632.10
Résultat hypothèques		66'698.93	61'132.80
Résultat obligations		-1'125'057.86	2'526'546.98
Résultat actions		-4'219'911.21	8'866'021.06
Résultat placements alternatifs		477'919.45	-338'487.16
Résultat immeubles		-252'355.80	1'800'150.59
Résultat couverture du risque de change		-1'364'897.46	-727'452.40
Résultat des placements auprès de l'employeur		0.00	0.00
Remboursement rétrocessions		0.00	0.00
Intérêt moratoire sur les prestations de libre passage		-7'296.90	-7'929.30
Intérêt sur la réserve de contributions de l'employeur		0.00	-2'019.55
Frais administratifs de la gestion de fortune		-951'860.61	-984'942.56
Dissolution/constitution de provisions non techniques		0.00	151'000.00
Autre revenu		6'478.26	57'122.85
Autres revenus		6'478.26	57'122.85
Autres charges		0.00	0.00
Frais administratifs		-234'705.00	-237'417.50
Administration générale		-192'871.20	-193'248.60
Marketing et publicité		-1'392.55	-3'283.80
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-28'607.90	-26'608.60
Autorités de surveillance		-11'833.35	-14'276.50
<i>EXCÉDENT DE CHARGES/REVENU AVANT CONSTITUTION DE RÉSERVES POUR FLUCTUATIONS DES COURS</i>		<i>-9'283'406.54</i>	<i>9'432'357.91</i>
Dissolution/constitution de réserves pour fluctuations des cours		9'283'406.54	-9'432'357.91
<i>EXCÉDENT DE CHARGES/REVENU</i>		<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

4. Bilan au 31 décembre 2018

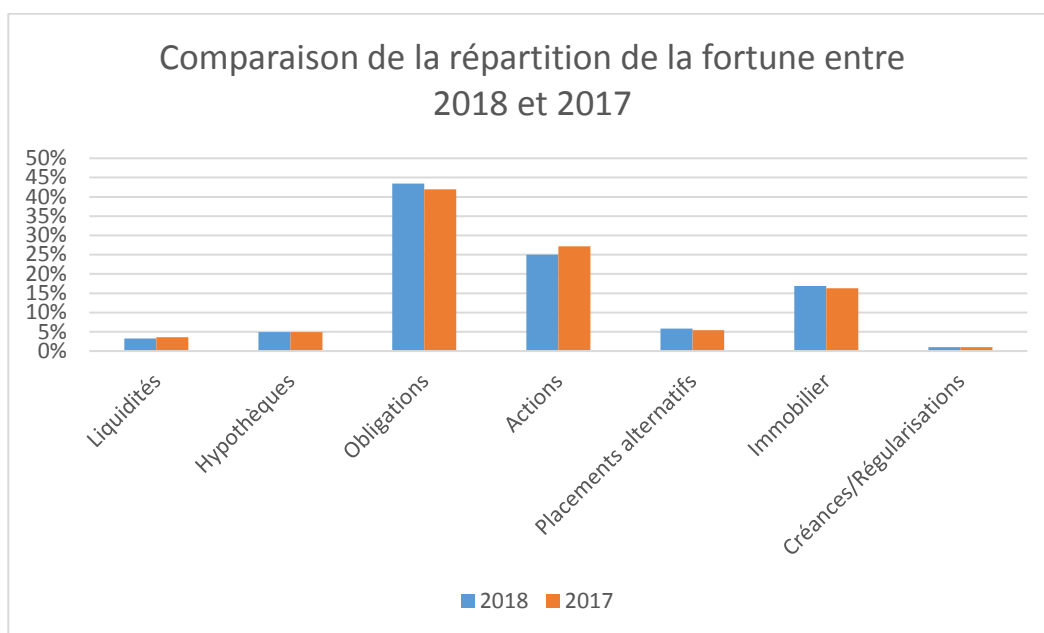
ACTIFS	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Placements de la fortune	184'230'328.33	186'322'186.19
Liquidités et placements sur le marché monétaire	5'958'166.58	6'689'959.48
Créances	827'533.75 ¹⁾	765'746.35
Hypothèques	9'152'418.00	9'127'626.00
Obligations	80'106'486.27	78'361'824.39
Actions	46'075'623.79	50'661'326.33
Placements alternatifs	10'815'628.66	10'135'428.17
Immobilier	31'059'766.28	30'342'698.47
Placements auprès de l'employeur	234'705.00 ²⁾	237'577.00
Régularisation actifs	195'914.00	299'197.05
TOTAL DES ACTIFS	184'426'242.33	186'621'383.24
PASSIFS		
<i>Dettes</i>	<i>2'077'531.85</i>	<i>1'638'811.35</i>
Prestations de libre passage et rentes	1'894'407.50	1'509'511.45
Autres dettes	183'124.35	129'299.90
Régularisation passifs	295'956.32	208'755.53
Réserves de cotisations de l'employeur	0.00	2'019.55
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation	0.00	2'019.55
Réserves non techniques	0.00	0.00
Capital de prévoyance et provisions techniques	173'524'347.00	166'959'983.11
Capital de prévoyance assurés actifs, primauté de cotisations	111'589'686.00	105'985'982.11
Capital de prévoyance rentiers	54'802'253.00	53'744'380.00
Provisions techniques	7'132'408.00	7'229'621.00
Réserves pour fluctuations des cours	8'528'407.16	17'811'813.70
Fonds libres / Découvert	0.00	0.00
Etat au début de l'année	0.00	0.00
Excédent de charges/revenu	0.00	0.00
TOTAL DES PASSIFS	184'426'242.33	186'621'383.24

En l'espace d'un an, la somme inscrite au bilan a diminué de CHF 2,2 millions (1,2%) au 31 décembre 2018.

¹⁾ Impôt anticipé ²⁾ Créances frais administratifs

Actifs / répartition de la fortune

La fortune de la caisse de pension est structurée comme suit:



La correction intervenue sur les marchés des actions en décembre 2018 a laissé des traces dans la répartition de la fortune par rapport à l'année précédente.

Passifs

Les passifs se répartissent entre les engagements, les capitaux de prévoyance, les provisions non techniques et les réserves pour fluctuations des cours. Le montant des prestations de libre passage et des rentes contient des sorties de personnel non encore traitées datant de 2018. Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été repris dans le bilan suite aux calculs actuariels de notre expert. Le résultat (perte) de 2018 doit être supporté par la dissolution de réserves pour fluctuations des cours. Il n'y a pas de fonds libres disponibles.

Valeur cible des réserves pour fluctuations des cours

La valeur cible des réserves pour fluctuations des cours est déterminée selon la méthode des praticiens, en pourcent des engagements actuariels. La valeur cible des réserves nécessaires est calculée en additionnant les réserves pour fluctuations des cours des différentes catégories de placement. Au 31 décembre 2018, la valeur cible des réserves pour fluctuations des cours est de 15,5% (2017: 16%) des engagements afin de se protéger contre les situations extrêmes sur les marchés financiers.

Calcul des réserves pour fluctuations des cours

Catégorie de placement	Montant en CHF	Valeur en %	Réserves pour fluctuations des cours (RFC)	RFC en CHF
Liquidités CHF	5'958'167	3.25%	0.00%	0
Hypothèques Suisse	9'152'418	5.00%	5.00%	457'621
Obligations CHF (Suisse et Étranger)	23'634'987	12.90%	10.00%	2'363'499
Obligations Global Aggregate (hedged)	35'118'366	19.17%	15.00%	5'267'755
Obligations Global High Yield (hedged)	10'077'490	5.50%	15.00%	1'511'623
Obligations Emerging Market Dept Local Currency	11'275'643	6.16%	15.00%	1'691'347
Actions Suisse	21'079'509	11.51%	20.00%	4'215'902
Actions Étranger (y c. env. 15% Emerging Markets)	24'996'115	13.65%	25.00%	6'249'029
Immeubles Suisse (fonds immobiliers)	19'869'664	10.85%	10.00%	1'986'966
Immeubles Suisse (directs & fondat. de placement)	11'190'102	6.11%	10.00%	1'119'010
Insurance Linked Securities (hedged)	10'815'629	5.90%	10.00%	1'081'563
Total	183'168'090	100.00%	14.16%	25'944'314

Réserves pour fluctuations des cours disponibles au 31.12.2018	CHF	8'528'407
Engagements au 31.12.2018	CHF	166'931'939
Valeur cible des réserves pour fluctuations des cours au 31.12.2018	CHF	25'944'314
Valeur cible en pourcent des engagements		15,54%

La valeur cible n'a pas été atteinte au 31 décembre 2018. La différence par rapport à l'objectif visé s'élève à CHF 17'415'907 (2017: CHF 8'873'441). La poursuite de l'alimentation des réserves pour fluctuations des cours doit rester une priorité.

5. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision Engel Copera AG atteste qu'il remplit les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2), et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

Il a également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le conseil de fondation est responsable de l'accomplissement des tâches légales, et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires concernant l'organisation, la gestion et les placements.

L'organe de révision a notamment examiné si

- l'organisation et la gestion satisfont aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements satisfont aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse satisfont aux prescriptions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans la gestion de fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêt sont suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les indications et informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques avec des proches qui lui sont annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Il confirme que les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables en la matière sont respectées et recommande d'approuver les comptes annuels.

6. Stratégie de placement

La composition de la fortune s'appuie sur la stratégie de placement approuvée par le conseil de fondation lors de sa séance du 12 décembre 2017. Les limites selon les art. 54, 55 et 57 OPP2 ont été respectées.

Portfeuille	Categorie de placement	Respons.	CS-Respons.	CS-FX-Abs.	CS	Vontobel	Composition	Part effectif	Strategie Benchmark	Marges		Limites selon OPP2
							31.12.2018			Min.	Max.	
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	%	%	%	%	
Liquidités CHF	DI	2'904'338	243'443	189'210	68'780	505'910	3'911'680	2.1%				
Liquidités Étranger	DI			12	131'724	1'914'750	2'046'487	1.1%	2.0%	0%	4%	
Hypothèques CH	KO				6'449'358	2'703'060	9'152'418	5.0%	6.0%	2%	10%	
Obligations en CHF	DI					12'377'350						
(Suisse Étranger)	KO				11'257'637		23'634'987	12.8%	14.0%	10%	18%	
Obligations Aggregate	DI					16'028'784						
	KO				19'089'582		35'118'366	19.0%	22.0%	16%	28%	
Obligations High Yield	DI											
	KO				4'451'395	5'626'095	10'077'490	5.5%	6.0%	2%	10%	
Obligations Emerging Markets	DI				5'483'523	5'792'120	11'275'643	6.1%	6.0%	2%	10%	
	KO											
Total Valeurs nominales									56.0%	32%	80%	
Actions Suisse	DI					9'297'807						
	KO				10'314'952	1'466'750	21'079'509	11.4%	11.0%	8%	14%	50%
Actions Étranger	DI					9'838'621						
	KO				12'343'393	2'814'101	24'996'115	13.6%	12.0%	8%	16%	
Immeubles Suisse (fonds immobiliers)	KO				6'569'568	13'300'096	19'869'664	10.8%	9.0%	2%	16%	
Immeubles Suisse AST	KO				7'297'892	3'892'210						
Immeubles Suisse directs (Directs et fondations de placement)	DI						11'190'102	6.1%	6.0%	0%	12%	
Insurance Linked Securities	KO				5'761'966	5'053'663	10'815'629	5.9%	6.0%	2%	10%	15%
Total bien matériel									44.0%	20%	68%	
Créances et régularisation actifs		1'023'448					1'023'448	0.6%				
Placements auprès entr. aff.		234'705					234'705	0.1%				
Total placements directs		4'162'490	243'443	189'222	200'504	49'963'222	54'758'881					
Total placements collectifs		0	0	0	89'019'266	40'648'095	129'667'361					
Total engagements		4'162'490	243'443	189'222	89'219'771	90'611'317	184'426'242	100.0%	100.0%			
	DI	Placements directs										
	KO	Placements collectifs (p. ex. fonds de placement, fondations de placement, etc.)										

Les catégories de placement Obligations Aggregate, Obligations High Yield et Insurance Linked Securities sont entièrement couvertes contre le risque de change. La part en monnaies étrangères des actions Étranger et obligations Emerging Markets en monnaies étrangères ne sont pas couvertes. Le taux de couverture stratégique s'élève à 30% de la part en monnaies étrangères. Au 31 décembre 2018, la fortune bénéficiant d'une couverture s'élevait à CHF 56,4 millions, soit 30,74%.

Transparence des frais de gestion de la fortune

Le compte d'exploitation (cf. p. 7) fait état de frais de gestion de fortune de CHF 951'861. En pourcentage de la valeur de marché des placements transparents en matière de frais, qui s'élèvent à CHF 184'426'242, cela représente au 31 décembre 2018 un taux de transparence des frais de 0,52% (2017: 0,53%). Cela signifie que la caisse de pension dépense 52 centimes pour la gestion par 100 francs de fortune. Cette valeur se situe dans la moyenne de la branche.³⁾ La caisse de pension ne détient pas de placements non transparents dans sa fortune.

³⁾ Source: enquête réalisée par swisscanto en 2018 auprès des caisses de pension

7. Année financière 2018

Environnement

L'année 2018 a été marquée par une certaine agitation politique, le conflit commercial entre les États-Unis et la Chine, la normalisation de la politique des taux de la réserve fédérale américaine et la réduction des liquidités injectées par les banques centrales. Dans ce contexte, seuls les emprunts d'État américains et les obligations d'entreprises suisses ont enregistré une évolution positive. Toutes les autres classes d'actifs ont fluctué dans la zone négative, entre -0,55% (Gold) et -13,25% (Emerging Markets). Les indices d'actions ont tous présenté des résultats négatifs, sans exception, entre -3,39% (MSCI USA) et -15,26% (MSCI Emerging Markets). Au cours de l'année 2018, les intérêts ont légèrement augmenté pendant une longue période avant de baisser relativement fortement au 4^e trimestre. La Fed va poursuivre la normalisation des taux. Ce processus ne sera toutefois plus conduit de manière systématique, mais en tenant compte de l'évolution économique. La Banque centrale européenne est à la traîne à ce niveau. De premières hausses des taux sont prévues en Europe, puis en Suisse, en 2020. Les intérêts restent faibles, sauf aux États-Unis.

Catégorie de placement	Benchmark			Fortune		
	Performance totale	Répartition	Performance réalisée	Rendement total	Répartition	Performance réalisée
Liquidités / Couverture du risque de change	-0,87%	2,00%	-0,02%	-12,68%	3,19%	-0,73%
Hypothèques Suisse	0,36%	6,01%	0,02%	0,33%	4,93%	0,02%
Obligations Suisse	0,05%	14,03%	0,01%	-0,18%	12,16%	-0,01%
Obligations Étranger (hedged)	-1,48%	22,02%	-0,32%	-0,12%	18,55%	-0,01%
Obligations High Yield (hedged)	-5,86%	6,00%	-0,36%	-3,45%	6,02%	-0,20%
Obligations Emerging Markets en monnaies étrangères	-5,12%	6,00%	-0,27%	-6,87%	6,09%	-0,43%
Actions Suisse	-8,57%	10,96%	-0,92%	-8,79%	12,25%	-1,12%
Actions Étranger	-8,38%	11,99%	-0,98%	-8,24%	14,69%	-1,19%
Immobilier Suisse, fondations de placement	4,88%	6,01%	0,28%	4,24%	5,62%	0,22%
Immobilier Suisse, fonds de placement immobiliers	-5,32%	8,96%	-0,48%	-4,28%	10,76%	-0,46%
Insurance Linked Securities (hedged)	-0,39%	6,01%	-0,02%	3,43%	5,74%	0,18%
Rendement brut total	-3,04%	100,00%	-3,04%	-3,74%	100,00%	-3,74%
Frais de gestion de fortune			0,00%			-0,20%
Rendement net total (après déduction des frais)			-3,04%			-3,93%

Les catégories de placement Hypothèques, Immobilier Fondations de placement et Insurance Linked Securities ont enregistré un rendement positif. Toutes les autres catégories affichent des résultats négatifs.

8. Résultat des placements de la caisse de pension au 31 décembre 2018

Les banques chargées de gérer la fortune de la caisse de pension ont réalisé un rendement net sur la fortune de -3,93% au 31 décembre 2018 (2017: +6,53%). Le taux de couverture a baissé de 5,76%, passant à 104,91%. La stratégie de placement de la caisse est équilibrée et bien diversifiée. La part en actions de 25% et la part en immobilier de 16,9% sont inférieures aux valeurs moyennes des caisses de pension comparables.

Obligations: le rendement moyen à l'échéance des obligations de la Confédération à 10 ans au 31 décembre 2018 était de -0,28% et a donc diminué par rapport à l'année précédente (-0,07%). Au 3 avril 2019, il s'élevait à -0,45%. La marge de fluctuation du taux de référence de la Banque Nationale Suisse est toujours comprise entre -0,25% et -1,25%. Il sera donc encore difficile pour les caisses de pension de réaliser une plus-value sur les obligations.

Actions: les marchés des actions ont connu une évolution relativement satisfaisante au cours des neuf premiers mois. Au dernier trimestre 2018, ils ont subi une forte correction en raison des incertitudes politiques, du conflit commercial opposant les États-Unis et la Chine et de la normalisation des taux par la Fed. La conjoncture mondiale est favorable, bien que la Chine ait connu sa plus faible croissance depuis 30 ans au quatrième trimestre 2018, avec 6,4%. Le Swiss Performance Index a réalisé une performance de -8,57% et l'indice boursier international MSCI World, Suisse exclue, de -8,38% (cf. tableau p. 12).

Immobilier: la caisse de pension n'investit que de manière indirecte dans les placements immobiliers, à savoir dans des fondations de placement – qui sont considérées comme des placements directs – et des fonds de placement immobiliers. Contrairement aux fonds de placement, dont la performance a été de -4,28%, pondérée à -0,46%, les fondations de placement ont apporté une contribution positive au résultat des placements en 2018, avec une performance de +4,24%, pondérée à 0,22%.

Le résultat net des placements de la caisse de pension réalisé par les banques de gestion de fortune, qui se chiffre à -3,93%, est conforme à la moyenne de la branche, qui se situe aux alentours de -4.0%. A titre de comparaison, voici le résultat de deux indices de référence connus dans la branche:

Indice Credit Suisse des CP (fortune des CP: entre CHF 150 et 500 mio.)	-3,20%
Indice Pictet LPP 2000 avec une part d'actions de 25%	-2,21%

Immobilisations et rendement de la fortune totale

	2018 CHF	2017 CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	186'621'383	169'294'129
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	184'426'242	186'621'383
Moyenne des actifs	185'523'813	177'957'756
Résultat net des placements de la fortune	-7'381'167	11'212'653
Rendement de la fortune totale	-3,98%	6,30%

Le rendement net de la fortune totale n'est pas calculé de la même façon que le résultat de la performance des banques. Le résultat net des placements de la fortune est déterminé en pourcentage du portefeuille d'actifs moyen. Le rendement de la fortune totale ainsi obtenu s'est chiffré à -3,98% au 31 décembre 2018 (2017: 6,30%). Le taux d'intérêt minimal LPP de 1% fixé par le Conseil fédéral pour 2018 tout comme le rendement minimal de 1,8% nécessaire pour garantir durablement le taux de couverture pour l'année 2018 n'ont pas été atteints.

9. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune

Les membres du conseil de fondation et de la commission des placements ainsi que la direction ont signé, à l'intention du conseil de fondation, une déclaration de loyauté dans la gestion de fortune. Ils y confirment avoir respecté les dispositions du droit fédéral concernant la loyauté dans la gestion de la fortune (art. 48 f + g OPP2). Les banques mandatées pour gérer la fortune ont également fourni une telle déclaration.

10. Exercice du droit de vote dans l'intérêt des assurés

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la caisse de pension des organisations d'assurance-maladie est tenue de participer aux assemblées générales des sociétés anonymes suisses dont elle détient des actions et de voter dans l'intérêt des assurés. Le conseil de fondation de la caisse a délégué cette tâche à la fondation Ethos. Celle-ci est indépendante et publie ses directives relatives à l'exercice des droits de vote sur Internet sous www.ethosfunds.ch. Les assurés et les bénéficiaires de rentes sont systématiquement informés des votes dans une lettre d'information séparée.

11. Contrôle des investissements et compte-rendu

L'approche «Global Custody» introduite par le conseil de fondation lors de sa séance du 16 août 2011 continue de faire ses preuves. Elle a permis de faire en sorte que la direction et le conseil de fondation soient toujours bien informés de la situation de la fortune et des résultats des banques de placement. Outre les rapports d'investissement réguliers, il est également possible de consulter et de suivre les résultats par voie électronique.

La comptabilité des placements de titres est effectuée par le service Comptabilité de Credit Suisse. De ce fait, l'administration des titres est efficace et fonctionne bien. Le conseil de fondation remplit ainsi de manière appropriée les dispositions de l'art. 49a OPP2 relatives à la responsabilité de la gestion et aux tâches correspondantes.

12. Organisation de la caisse de pension

Conseil de fondation (organe suprême) au 31 décembre 2018

Nom / prénom	Fonction	Employeur affilié	Représ.
Dubois Jean-Pierre	Membre Président	Centris SA	Salariés
Zürcher Christof	Membre Vice-président	santésuisse	Empl.
Boesch Dieter	Membre	Centris SA	Empl.
Grolimund Oliver	Membre	SASIS SA	Salariés
Heuberger Gebhard	Membre	tarifsuisse sa	Empl.
Kipfer Thomas	Membre	Centris SA	Salariés
Künzli Thomas	Membre	Centris SA	Empl.
Schmid Jürg	Membre	SVK	Salariés
Wehrli Peter	Membre	Inst. com. LAMal	Empl.
Witschi Susanne	Membre	Inst. com. LAMal	Salariés

Empl. = représentant des employeurs / Salariés = représentant des salariés

Expert, organe de révision, commission des placements, direction, comptabilité des titres, autorité de surveillance

Expert en caisse de pension	Guido Aggeler, Swiss Life Pension, en remplacement de Martin Schnider, Abcon AG, Zentweg 13, 3000 Berne 15
Organe de révision	Engel Copera AG, Waldeggstrasse 37, 3097 Berne-Liebefeld Réviseur responsable: Dieter Mathys, expert-comptable diplômé
Commission des placements	Jean-Pierre Dubois, Centris SA, Soleure Christof Zürcher, santésuisse, Soleure Thomas Künzli, Centris SA, Soleure Roland Karau, santésuisse, Soleure (conseiller)
Direction	Roland Karau, santésuisse, Soleure, responsable Joël Däppen, santésuisse, Soleure, administration
Adresse de la caisse de pension	Caisse de pension des organisations d'assurance-maladie, c/o santésuisse, Römerstrasse 20, 4502 Soleure
Global Custodian*)	Roman Affolter, Credit Suisse AG, Bundesplatz 2, 3001 Berne
Comptabilité des titres	Martina Stalder, Credit Suisse AG, Thurgauerstrasse 119, 8152 Glattbrugg ZH
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton d'Argovie, case postale 2427, 5001 Aarau

*) Un Global Custodian est chargé de la garde et de l'administration centralisées des titres. Les titres de la caisse de pension sont gardés de manière centralisée par Credit Suisse AG.

13. Employeurs affiliés

Employeur	Nombre d'assurés	
	2018	2017
1. Centris SA, Grabackerstrasse 3, 4500 Soleure	264	225
2. Fondation EQUAM, Effingerstrasse 25, 3008 Berne	5	4
3. Institution commune LAMal, Gibelinstrasse 25, 4503 Soleure	64	62
4. Office de médiation de l'assurance-maladie, Morgartenstrasse 9, 6003 Lucerne	9	7
5. santésuisse, Les assureurs-maladie suisses, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	53	52
6. SASIS SA, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	54	51
7. SVK, Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie, Muttenstrasse 3, 4500 Soleure	32	33
8. tarifsuisse sa, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	63	62
Total	544	496

14. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La caisse de pension figure au registre cantonal de la prévoyance professionnelle sous le numéro SO 1012; elle est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au fonds de garantie.

15. Rapport de l'autorité de surveillance LPP et des fondations

Auparavant, la caisse de pension était assujettie à l'autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du canton de Soleure. Le Gouvernement du canton de Soleure a décidé le 31 janvier 2017 de transférer à l'autorité de surveillance du canton d'Argovie (*BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Aargau*, BVSA) la surveillance des institutions de prévoyance et des institutions servant à la prévoyance professionnelle sises dans le canton de Soleure. Le Parlement cantonal a adopté la convention cantonale le 7 mars 2017. Le canton d'Argovie a lui aussi approuvé la convention. Le délai référendaire a expiré sans avoir été utilisé; la convention selon laquelle la surveillance des fondations de prévoyance professionnelle domiciliées dans le canton de Soleure est confiée à la BVSA avec effet au 1^{er} janvier 2018 est donc entrée en vigueur. Dans le cadre de son mandat d'autorité de surveillance de la caisse de pension, la BVSA a pris connaissance des comptes annuels et du rapport d'activité 2017 de la caisse sans émettre de remarques.

La prise de connaissance des comptes annuels par l'autorité de surveillance n'entraîne ni l'approbation des actes juridiques de l'institution de prévoyance professionnelle, ni la décharge des organes responsables. L'autorité de surveillance s'appuie en principe sur les rapports de contrôle de l'organe de révision et sur les rapports des experts en prévoyance professionnelle, et procède à des contrôles aléatoires. Elle peut ordonner en tout temps la régularisation des lacunes jusqu'ici cachées ou non signalées.

16. Séances du conseil de fondation

En 2018, le conseil de fondation s'est réuni à **deux reprises** et a participé à une **demi-journée de formation**.

Lors de la séance du **25 avril 2018**, il a principalement traité des objets suivants:

- comptes annuels 2017 avec annexe;
- rapport de l'organe de révision et rapport d'activité 2017;
- vérification actuarielle au 31 décembre 2017;
- élection de l'organe de révision pour l'année 2018;
- rapport sur l'exercice des droits de vote 2017 (ORAb);
- organisation future de la caisse de pension.

Le conseil de fondation a approuvé les comptes annuels 2017, y compris l'annexe et le rapport d'activité 2017. Il a en outre pris connaissance du rapport de révision 2017 et du rapport détaillé établi par l'expert en caisse de pension au 31 décembre 2017. La société Engel Copera AG a été réélue en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2018. Le conseil de fondation a été informé sur l'exercice des droits de vote dans l'intérêt des assurés (ORAb) et s'est occupé de l'organisation future de la caisse de pension en raison du départ à la retraite imminent de l'administratrice de la caisse.

Le **22 août 2018** a eu lieu la traditionnelle demi-journée de formation du conseil de fondation. Elle a été consacrée à l'organisation future de la caisse. En prévision de cet atelier, des offres ont été demandées pour toutes les formes d'organisation envisageables (fondation propre à une entreprise, affiliation à une fondation collective, affiliation à une institution commune, gestion externe). Après une discussion approfondie, à laquelle l'expert en caisse de pension a également participé, il a été décidé de conserver le mode d'organisation actuel autonome de la caisse, et d'en confier la gestion à santésuisse par le biais d'un mandat.

Le **7 décembre 2018**, la deuxième séance ordinaire a été consacrée aux points suivants:

- budget des frais de gestion 2019;
- modification du règlement relatif aux placements;
- rémunération au titre de l'année 2018 et taux d'intérêt de projection pour l'année 2019;
- montant du taux d'intérêt technique et application des bases actuarielles pour les comptes annuels 2018;
- allocations de renchérissement sur les rentes.

Chaque année, le conseil de fondation décide du taux d'intérêt servi sur les capitaux d'épargne pour l'année suivante. La rémunération de la caisse d'épargne, des avoirs de vieillesse et des montants d'épargne séparés pour 2019 a été fixée à 1% (intérêt minimal LPP; 2017: 1% également). Compte tenu du manque persistant de fonds libres, il n'est pas possible d'octroyer un taux plus élevé. Des fonds libres ne sont disponibles que lorsque les réserves pour fluctuations des cours définies dans le règlement relatif aux placements sont intégralement constituées. Or, comme l'année précédente, cela n'a pas été le cas au 31 décembre 2018.

Aucun renchérissement n'a été accordé aux bénéficiaires de rentes compte tenu de l'inflation très faible, voire négative, au cours des dernières années.

17. Évolution de la caisse de pension

Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

Assurés actifs	2018	2017
Total des assurés actifs au 01.01.	496	455
Entrées	113	103
Sorties	-58	-55
Départs à la retraite	-7	-6
Décès	0	-1
Total des assurés actifs au 31.12.	544	496
Bénéficiaires de rentes		
Bénéficiaires de rentes de vieillesse		
Total des bénéficiaires au 01.01.	88	87
Nouveaux bénéficiaires	7	5
Départs	-1	-4
Total des bénéficiaires au 31.12.	94	88
Bénéficiaires de rentes d'invalidité		
Total des bénéficiaires au 01.01.	3	3
Nouveaux bénéficiaires	2	0
Départs	0	0
Total des bénéficiaires au 31.12.	5	3
Bénéficiaires de rentes pour enfants de personne retraitée		
Total des bénéficiaires au 01.01.	2	3
Nouveaux bénéficiaires	0	0
Départs	0	-1
Total des bénéficiaires au 31.12.	2	2
Les deux rentes pour enfants de personne retraitée sont versées au parent concerné.		
Bénéficiaires de rentes de conjoint		
Total des bénéficiaires au 01.01.	14	11
Nouveaux bénéficiaires	0	3
Départs	-1	0
Total des bénéficiaires au 31.12.	13	14
Bénéficiaires de rentes d'orphelin		
Total des bénéficiaires au 01.01.	3	4
Nouveaux bénéficiaires	0	0
Départs	0	-1
Total des bénéficiaires au 31.12.	3	3
Total des bénéficiaires de rentes		
Total des bénéficiaires au 01.01.	110	108
Nouveaux bénéficiaires	9	8
Départs	-2	-6
Total des bénéficiaires de rentes au 31.12.	117	110

Prestations de rentes réglementaires servies durant l'année

Les prestations de rentes réglementaires servies durant l'année contiennent aussi des rentes qui ne figurent plus dans les comptes au 31 décembre 2018.

Type de rente	2018		2017	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF
Rentes de vieillesse	94	3'038'228	88	2'933'514
Rentes pour enfants de personne retraitée	2	15'396	2	15'396
Rentes de conjoints et d'orphelins	16	423'614	17	443'910
Rentes d'invalides	5	130'935	3	124'132
Total des prestations de rentes	117	3'617'173	110	3'516'951

Encouragement à la propriété du logement (EPL)

Les propriétaires ont pu continuer à conclure des prêts hypothécaires à des taux faibles. Les banques imposent toutefois des conditions plus restrictives lors de l'octroi des hypothèques. Les retraits auprès des caisses de pension ne sont plus acceptés par la plupart des banques que si le client peut au demeurant réunir 20% du montant de l'achat sous forme de fonds propres. De plus, de nombreuses banques calculent la capacité financière des acquéreurs avec un taux oscillant autour de 5%. En 2018, la caisse de pension a reçu quatre demandes de versement anticipé EPL. Au total, CHF 322'000 ont été versés pour des montants compris entre CHF 30'000 et 140'000 au titre de la fortune de prévoyance individuelle. Au 31 décembre 2018, 24 personnes assurées avaient mis en gage une partie de leur avoir de prévoyance.

Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours de 2013 à 2018

	2018	2017	2016	2015 ¹⁾	2014	2013
Taux de couverture	104,9%	110,7%	105,3%	104,3%	112,5%	108,9%
Rendements globaux	-3,98%	6,3%	3,05%	-1,35%	4,9%	2,7%
Réserves pour fluctuations des cours en millions de CHF	8,5	17,8	8,4	6,4	16,2	11,2

1) Baisse du taux d'intérêt technique de 3 à 2,5%; baisse du taux de conversion

Le taux de couverture indique à quelle hauteur en pourcent les engagements d'une caisse de pension sont couverts par les éléments de la fortune. En tant que valeur statistique, il ne donne toutefois aucune information sur la qualité financière et structurelle de la caisse de pension. Le taux de couverture a baissé en raison de la situation difficile sur les marchés financiers et s'inscrivait à 104,9% au 31 décembre 2018 (2017: 110,7%). La capacité à supporter les risques reste donc limitée.

18. Réassurance

Le conseil de fondation a réassuré les risques d'invalidité et de décès des assurés actifs auprès de la Zurich, Société d'assurance sur la vie, par voie de contrat stop loss. Les provisions disponibles et la capacité de la caisse de pension à supporter les risques ont permis à celle-ci de convenir d'une quote-part relativement élevée dans le contrat d'assurance (5,399% de la masse salariale totale assurée, qui s'élève à CHF 47'850'150) par période d'assurance. La caisse de pension couvre elle-même les risques actuariels jusqu'à concurrence de CHF 2,58 millions.

19. Adaptation de la législation

L'année 2018 a été très calme sur le plan des adaptations légales. Les principaux amendements sont publiés régulièrement sur le site officiel de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS): <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/bv.html>. Voici les modifications les plus importantes, tout comme certains chiffres clés de la prévoyance professionnelle en 2019:

- Les montants-limites ont été légèrement adaptés au 1^{er} janvier 2019. Voici les montants en vigueur:

Rentes AVS

Rente de vieillesse AVS minimale par mois	CHF	1'185
Rente de vieillesse AVS maximale par mois	CHF	2'370
Rente minimale de couple (150%) par mois	CHF	1'778
Rente maximale de couple (150%) par mois	CHF	3'555

Prestations complémentaires

Montant annuel pour personnes seules	CHF	19'450
Montant annuel pour couple	CHF	29'175
Montant annuel pour orphelin (pour les deux premiers enfants)	CHF	10'170

- En vertu de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), le Conseil fédéral a la compétence d'adapter les montants-limites de la prévoyance professionnelle aux augmentations de la rente minimale de vieillesse de l'AVS.

Montants-limites LPP

	2019	2018
	CHF	CHF
Salaire minimal (seuil d'entrée dans la prévoyance professionnelle)	21 330	21 150
Déduction de coordination	24'885	24'675
Limite supérieure du salaire annuel	85'320	84'600
Salaire coordonné maximal	60'435	59'925
Salaire coordonné minimal	3'555	3'525
Salaire limite maximal assuré par le fonds de garantie (1,5 x limite supérieure du salaire annuel)	127'980	126'900
Salaire annuel maximal assuré dans la prévoyance professionnelle (10 x limite supérieure du salaire annuel))	853'200	846'000

Rentes LPP

Les rentes d'invalides et de survivants du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle versées depuis 2015 ont été adaptées pour la première fois à l'évolution des prix au 1^{er} janvier 2019.

Taux d'intérêt minimal LPP

	2019	2018
Le taux d'intérêt minimal est fixé comme suit par le Conseil fédéral:	1,00%	1,00%

Taux de l'intérêt moratoire LPP

Conformément à l'art. 7 de l'Ordonnance sur le libre passage (OLP), le taux de l'intérêt moratoire correspond au taux d'intérêt minimal fixé dans la LPP, augmenté de 1%. À compter du 1^{er} janvier 2019, il se monte donc à 2% (taux d'intérêt minimal LPP + 1%). L'intérêt moratoire est exigible lorsque l'institution de prévoyance ne verse pas la prestation de sortie due dans un délai de 30 jours suivant la transmission des informations nécessaires par la personne quittant l'institution.

20. Liens intéressants

La caisse de pension est désormais en ligne sur le site Internet de santésuisse à l'adresse <http://www.santesuisse.ch/fr/santesuisse/emplois-et-carriere/caisse-de-pension/>. Vous y trouverez tous les règlements, rapports d'activité ainsi que les lettres d'information. Les contenus sont complétés régulièrement.

Voici quelques liens que nous vous recommandons si vous souhaitez consulter d'autres informations intéressantes sur la prévoyance professionnelle:

www.asip.ch
www.axa-winterthur.ch/gesetzgebung
www.avec-nous-pour-nous.ch/
www.schweizerpersonalvorsorge.ch/fr
www.ethosfund.ch
<http://www.oak-bv.admin.ch/fr/index.html>

CAISSE DE PENSION DES ORGANISATIONS D'ASSURANCE-MALADIE

Le président du conseil de fondation:



Jean-Pierre Dubois

Le directeur:



Roland Karau

Soleure, le 23 avril 2019 / RKA